



QUAND LE FEU DE CELLULE Devint un **FEU DE COURSIVE**

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 2025 aux alentours de minuit, **une personne détenue connue pour son comportement problématique a incendié sa cellule.**

Le feu s'est rapidement propagé à l'ensemble de la coursive.

Les collègues sont rapidement intervenu pour contenir l'incendie et sauver la vie des personnes détenues. Ils ont rapidement été rejoints par les collègues de tous grades et corps appelés en renfort.

Les ERIS sont à leur tour arrivés en renfort vers 2h accompagné du directeur interrégional qui n'a pas manqué de féliciter les agents pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

La quarantaine de personnes détenues du bâtiment a été secourue et placées en cours de promenade pendant le travail des pompiers. Les détenus de la coursive incendiée ont été dispatchés dans les autres bâtiment.

Le détenu incendiaire a été repris de pulsion pyromane aussitôt placé au quartier disciplinaire. Une nouvelle fois maîtrisé il a finalement été placé en CPROU.

L'incident a été « clos » aux alentours de 4h30.

Ce matin à l'ouverture, il ne l'était pas tant que ça. En effet, les conséquences de la nuit étaient omniprésentes. Les matelas au sol ne sont pas la norme en centre de détention. Et la situation est génératrice de fortes tensions au sein de la population pénale. Une attention particulière est donc portée à l'affectation temporaire des personnes détenues en cellule tout en gérant les situations électriques et refus de réintégrer par exemple.

Par ailleurs l'intégrité structurelle du bâtiment et pas seulement de la coursive est susceptible d'avoir été impacté par l'incendie. Il convient donc d'envisager la condamnation éventuelle, non pas d'une vingtaine mais d'une quarantaine de cellules.

FO Justice Joux-la-Ville félicite chaleureusement les collègues présents et tous ceux nombreux qui ont su se rendre disponibles pendant la nuit, pour leur efficacité et leur professionnalisme.

FO Justice Joux-la-Ville demande à ceux que ces mêmes collègues soient destinataires de témoignages officiels de satisfaction.

FO Justice Joux-la-Ville demande la solidarité des autres établissements afin d'accueillir comme le centre de détention a su le faire en son temps, les personnes détenues devant être relogées.

FO Justice Joux-la-Ville compte sur le dévouement de l'équipe interrégionale pour organiser les transferts dans l'urgence afin de limiter tout risque de sur incident.

